

# MAÎTRISER LA RÉMUNÉRATION DES ARTISTES AUTEURS



■ **OBJECTIFS** : Dans le cadre de la fusion des deux organismes de gestion du régime des artistes auteurs (Maison des Artistes et AGESEA), plusieurs modifications vont avoir des incidences importantes sur les conditions d'exercice des métiers concernés et sur les modalités de gestion de leurs rémunérations : cette formation permettra aux auteurs et aux diffuseurs de s'approprier ces modifications, de connaître les spécificités du statut des artistes auteurs et de son actualité et de comprendre et d'adapter les formes de rémunération adaptées à chaque situation.

■ **DURÉE** : 1 jour ■ **Tarif** : 250€/jour  
 Renseignements et inscriptions : iep-strasbourg-fc@unistra.fr

## PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- **Jour 1 : Les spécificités du statut d'artiste auteur**
  - les différentes catégories d'auteurs
  - les spécificités fiscales et sociales
  - l'actualité de la fusion MDA/AGESEA
  - les revenus accessoires des auteurs
  - la pluriactivité des auteurs
- **Jour 2 Les différentes formes de rémunération**
  - achat ou commande d'œuvre
  - droits d'auteurs
  - honoraires
  - salaires
- **Jour 3 : Le cas des droits d'auteurs**
  - la protection de l'auteur et sa rémunération
  - la cession des droits d'exploitation à titre gracieux ou onéreux
  - les modalités de rémunération
  - les sociétés civiles d'auteurs
- **Jour 4 : Etudes de cas de différents types d'intervention**
  - lecture publique
  - atelier
  - résidence

## MÉTHODE

Alternance d'exposés théoriques et d'études de cas

## PUBLICS VISÉS

Auteurs de toutes disciplines (plasticiens, graphistes, écrivains, compositeurs, réalisateurs, photographes). Diffuseurs (centre d'arts, agences de communication, éditeurs, producteurs de spectacles, producteurs audiovisuels ...)

## PRÉ-REQUIS

Une première pratique de gestion de rémunération des auteurs est recommandée

## INTERVENANT

- **Luc JAMBOIS**  
 Luc JAMBOIS a créé puis dirigé l'OGACA à Strasbourg de 1984 à 2012.  
 Aujourd'hui consultant et formateur, il accompagne de nombreuses structures culturelles en France dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement.  
 Rédacteur d'articles dans plusieurs revues, il assure une veille permanente de l'actualité des textes réglementaires.  
 Il enseigne également la gestion et le droit de la culture dans plusieurs masters (Culture, Communication, Economie Sociale,...)

le 14  
février 2017

D'autres dates  
peuvent être  
proposées

Université

de Strasbourg

